



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 18 décembre 2018 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Kathy Poulin
Monsieur le conseiller	Jean-François Giasson (District 1)
Madame la conseillère	Dominique Forget (District 2)
Monsieur le conseiller	Guy Séguin (District 4)
Monsieur le conseiller	Carl De Montigny (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

EST ABSENT

Monsieur le conseiller	Mathieu Bouthillette (District 3)
------------------------	-----------------------------------

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Sophie Charpentier	Directrice générale et secrétaire-trésorière
---------------------------	--

- 1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
- 2 Constatation de la régularité de la séance du conseil
- 3 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
- 4 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018 (Projet de règlement de taxation)
- 5 Avis de motion
 - 5.1 Avis de motion - Règlement numéro 729 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2019
- 6 Projets de règlements
 - 6.1 Présentation et adoption du projet de règlement numéro 729 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2019
 - 6.2 Période de questions
- 7 Levée de la séance



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 19 h 31 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Conformément aux articles 152 et suivants du Code municipal du Québec, le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à s'exprimer sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour.

Aucune question n'est posée.

18-12-475

4 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2018 (PROJET DE RÈGLEMENT DE TAXATION)

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018 (projet de règlement de taxation) soit adopté, tel que présenté, en ajoutant le point 6.2 - Période de questions.

ADOPTÉE

5 AVIS DE MOTION

18-12-476

5.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 729 ÉTABLISSANT LA TAXATION, LA TARIFICATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2019

Je, Dominique Forget, conseillère municipale donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 729 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2019.



Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

6 PROJETS DE RÈGLEMENTS

18-12-477

6.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 729 ÉTABLISSANT LA TAXATION, LA TARIFICATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2019

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière présente le projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 729 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2019.

ADOPTÉE

6.2 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

18-12-478

7 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance extraordinaire du 18 décembre 2018 (projet du règlement de taxation) soit levée à 19 h 57.

ADOPTÉE


Kathy Poulin
Mairesse


Kathy Poulin
Présidente d'assemblée

Sophie Charpentier, MBA
Directrice générale et secrétaire-trésorière